

REFONDATION FOUROYÉE

facebook.com/snalc.creteil



Ce matin-là, j'étais en retard. J'ai dû courir pour attraper mon bus. En entrant, tout essoufflé, le chauffeur m'a accueilli par cette remarque : « Pas plus vite que la lumière, mon ami ! ». Je l'ai regardé, interloqué. Il a cru bon d'ajouter : « Einstein, la Relativité, tout ça... Vous savez bien. » Un peu décontenancé par cet accueil, j'ai préféré m'éloigner rapidement, sans répliquer.

Je me suis assis dans le dernier siège de libre, près de la vitre. A côté de moi, une femme d'âge mûr à l'air débonnaire était penchée sur sa tablette, occupée à remplir ce qui ressemblait fort à une grille de mots croisés de haut niveau. En regardant mieux, il se confirma qu'il s'agissait de cruciverbie, mais en grec ancien, le thème semblant être l'œuvre d'Euripide !

Je m'intéressai alors à la jeune femme blonde en face de moi. Un casque sur les oreilles, l'œil dans le vide, elle semblait absorbée par ce qu'elle écoutait. J'hésitai un instant à la déranger, puis rompis néanmoins le silence apparent qui nous séparait, lui demandant quelle musique à la mode avait le pouvoir de la charmer à ce point. « Ce n'est pas de la musique que j'écoute ; c'est une conférence de Raymond Aron de 1955. Vous connaissez ? » Je n'ai pas osé dire non à de si jolis yeux bleus, mais j'écoutai la conversation, inquiet d'être emporté vers des sommets intellectuels auxquels je suis peu accoutumé.

Arrivé au lycée, je croisai deux élèves de Seconde qui débattaient avec animation du paradoxe de Banach-Tarski, tout en surveillant du coin de l'œil un ballon immobile dans un coin de la cour. Un frisson parcourut mon échine, et c'est avec une appréhension pas totalement irrationnelle que, quelques instants plus tard, j'ouvris mon casier. À l'intérieur, un petit mot me demandait de passer immédiatement chez le proviseur. Je m'y rendis sur le champ.

Le proviseur semblait m'attendre avec impatience. S'épargnant les civilités d'usage, il rugit en me voyant :

– Alors, M. Vatin, le bruit court que vous êtes incapable de démontrer le théorème de Fermat !

– Le petit !? demandai-je, incrédule.

– Bien sûr que non ! Le Grand ! vociféra-t-il. Je me demande bien ce que l'on va pouvoir faire de votre incompetence. En attendant, vous êtes suspendu de vos fonctions. Et vous êtes convoqué dès aujourd'hui au rectorat pour un bilan en vue d'une reconversion. Au revoir !

En sortant du lycée, un peu dépassé par les événements, je croisai un couple d'élèves enlacés. Il m'a bien semblé que le garçon susurrerait à son Héloïse des vers du malheureux Abélard. Pour me changer les idées, je décidai d'écouter la radio sur mon *smartphone*. Je tombai sur l'interview d'un footballeur dans laquelle je ne pus déceler aucune faute de syntaxe, mais une référence explicite à Montesquieu. J'en étais à me demander quel rapport subtil l'*Esprit des Lois* pouvait avoir avec le monde du ballon rond lorsqu'un flash spécial interrompit le cours de mes pensées.

Des émeutes agitaient de nouveau le 9-3. Des jeunes, ainsi qu'il est convenu d'appeler les chenapans facétieux qui expriment leur mal-être en incendiant des bus ou en jetant des lave-linge sur les pompiers, manifestaient violemment pour avoir des professeurs d'un niveau correct, au cri de « Peillon on t'adule, mais tes profs sont trop nuls ! ».

(suite page 2)

Éditorial	p.1
Postes adaptés	p.2
Les difficultés du recrutement massif	p.3
Note administrative	p.3
Repas amical	P.3
Spécial Mutations INTRA	p.4

Directeur de publication
Franck MOULS
6, rue de Beaune
45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur
Veoprint
94, rue de Courcelles
75008 PARIS

Le ministre, interrogé pour l'occasion, promettait de remédier à la situation, qui découlait du succès phénoménal de sa Refondation de l'École. Le niveau des élèves s'était considérablement élevé, et les professeurs avaient été, pour beaucoup, engloutis par ce tsunami intellectuel. Heureusement, assurait-il, un recrutement massif d'enseignants aussi compétents que francophones était en cours dans nos anciennes colonies, lesquelles avaient eu la bonne idée de ne pas appliquer les réformes ineptes qui se succédaient en occident depuis quarante ans.

Fort de ces supplétifs d'un nouveau genre, le ministre s'engageait à améliorer significativement le taux de réussite au Bac dès l'an prochain, et visait sans sourciller un objectif de 105 %.

Allez savoir pourquoi, c'est à ce moment que je me suis réveillé. Avec la conviction que le changement, ce n'est pas forcément marrant.

Mais, bon, ce n'est peut-être pas pour maintenant...

Loïc VATIN, Président académique

POSTES ADAPTÉS

Le 5 juillet 2012, s'est tenue au rectorat la réunion d'information sur les postes adaptés. Leur fonction est de permettre à des titulaires de profiter de certains assouplissements pour des raisons de santé ou d'usure passagère. Cela peut consister en un allègement de service de deux heures au minimum ou être aussi un aménagement de fonction :

- Enseignement en demi-classe ;
- Partie du service effectuée en soutien ou en accompagnement ;
- Maintenance informatique ;
- Affectation sur un poste hors élèves.

Le service des ressources humaines insiste sur le fait que **ces mesures doivent être provisoires**, permettant à la personne de se « reconstruire » avant de reprendre un service ordinaire. Mais il est noté que des collègues tendent à vouloir prolonger ces dispositifs. Cela ne peut durer plusieurs années **que** si un avis médical des services rectoraux le demande.

L'enveloppe dont dispose le rectorat correspond à 200 postes adaptés équivalent temps plein (ETP) – ce qui met l'académie de Créteil, en part absolue, parmi les académies les mieux dotées – et les services de la DRH n'hésitent pas à aller un peu au-delà. Malgré tout, la part correspondant aux allègements et aux aménagements a fortement diminué ces dernières années : de 2/3 en cinq ans !

Pour l'année 2012-2013, le nombre d'enseignants bénéficiant d'allègements scolaires correspond à 9,77 ETP et à 36,4 pour les aménagements de fonction. Cette baisse est causée par la hausse de plus en plus forte des cas de reclassement, c'est-à-dire les titulaires pour lesquels le comité médical du rectorat a prononcé une inaptitude à enseigner. Comme ces dossiers s'imposent de fait au service des ressources humaines, ils sont prioritaires.

Cette augmentation du nombre de reclassements révèle **la difficulté croissante de nos conditions de travail**, ce que nous n'avons pas hésité à souligner.

Pour pouvoir bénéficier d'un poste adapté, il faut envoyer un dossier au comité médical du département de son établissement ou directement au service **DAMESOP** (accompagnement médical, social et professionnel) du Rectorat. Si vous souhaitez bénéficier d'un poste adapté, ou simplement vous renseigner, contactez-nous.

Olivier DURAND, Commissaire Paritaire

LE SNALC-CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

 <http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

 09 53 77 86 60

 09 58 77 86 60

 snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France

94880 NOISEAU

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

 09 63 65 71 95

 snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

 01 46 74 00 64

 louis.e@bbox.fr

Alexandre FIEBIG

 09 62 32 04 38

 snalc.creteil@laposte.net

Franck MOULS

 snalc-mouls@orange.fr

IUFM :

Ludovic GELLÉ

 ludovic.gelle@ac-creteil.fr

INFORMATIONS CONSEILS SNALC

4 rue de Trévise

75009 PARIS

M° Grands Boulevards

Tél.: 01 47 70 00 55

Courriel : info@snalc.fr

LES DIFFICULTÉS DU RECRUTEMENT MASSIF

Alors que le ministère souhaite procéder à un recrutement massif, un certain nombre d'affiches détournées font le *buzz* sur internet : « Qui veut être muté très loin ? », « Qui veut être très mal payé ? » ou encore « Qui veut être déconsidéré par tous ? ».

Même en période de crise, bien peu de jeunes veulent devenir professeurs. La raison en est claire : les étudiants d'aujourd'hui sont les élèves d'hier, qui ont connu les classes ingérables, le collège unique, et les diplômes dévalorisés. Ils ont vu ce qu'enduraient leurs enseignants et ils ont bien compris que le professorat avait perdu une bonne part de son attrait.

Avec ces difficultés à embaucher, le Ministère peut mesurer le résultat d'années de destruction du système par des orientations pédagogiques dénuées de tout bon sens.

Une dernière affiche est ainsi intitulée : « Qui veut cocher plein de cases? ». Les ambitions (!) des pédagogues de salon peuvent se résumer à cela. On cochera des cases, du CP à la terminale, dans le but de trouver quelque aspect positif à valoriser sur une feuille blanche, déniait à ces élèves toutes les chances d'accéder aux CPGE par exemple.

Là encore, le changement, ce n'est pas pour maintenant.



Hervé Réby, Président académique de Nantes

NOTE ADMINISTRATIVE

La campagne de notation administrative va commencer début mars. Les chefs d'établissement vont remplir informatiquement les notices de notation, avant de les faire signer aux intéressés.

Rappelons que signer un document administratif ne signifie en rien que l'on est d'accord avec son contenu, mais simplement que l'on en a pris connaissance.

En cas de désaccord avec votre chef d'établissement, prenez rendez-vous avec lui pour exposer vos arguments. Si le désaccord persiste, vous avez **deux mois** pour contester votre note. Il faut dans ce cas adresser une lettre **au Recteur** par la voie hiérarchique, sous couvert de votre chef d'établissement, avec en objet « **Contestation de note administrative** ». N'hésitez jamais à contester : en CAPA, votre note ne peut qu'être augmentée, et en aucun cas abaissée !

On ne peut contester que la note, et non les appréciations (les 3 pavés ponctualité-assiduité, activité-efficacité, autorité-rayonnement, et l'appréciation littérale).

La circulaire exige cependant *une parfaite cohérence entre les critères d'évaluation, les appréciations littérales, et la note chiffrée*.

La progression usuelle de la note administrative d'une année sur l'autre est **de +0,5 point jusqu'à 39 et de +0,1 point à partir de 39**. Vous trouverez dans les tableaux ci-contre les notes de référence nationale des Certifiés. **Pour les autres corps, voir www.snalc.fr (carrière/notation)**.

Une progression supérieure à l'usage est possible à condition d'être *dûment motivée par un rapport circonstancié joint à la notice et visé par l'intéressé(e)*. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

Loïc VATIN, Président académique

Classe normale Échelon	Note mini	Note maxi	Moyenne
1-2-3	30,0	35,0	33,3
4	31,0	36,0	34,2
5	33,5	37,5	35,6
6	34,5	38,5	37,0
7	36,0	39,0	38,0
8	36,5	39,5	38,7
9	37,0	40,0	39,1
10	38,0	40,0	39,3
11	38,5	40,0	39,6

Grilles nationales de référence de notation administrative des Certifiés

Hors-classe Échelon	Note mini	Note maxi	Moyenne
1	36,5	39,5	38,7
2	36,7	39,7	39,0
3	37,5	40,0	39,2
4	38,2	40,0	39,5
5	38,5	40,0	39,7
6	39,0	40,0	39,8
7	39,5	40,0	39,9

REPAS AMICAL

Afin de faire connaissance et d'échanger autour des réformes en cours et à venir, le Bureau Académique du **SNALC-Créteil** vous propose deux repas amicaux.

- À **Fontainebleau**, le **vendredi 22 mars** au soir, à **19h30** au restaurant le Bistrot Gourmand, 21 bd Magenta (entre l'Obélisque et le Château)
- À **Torcy**, le **vendredi 24 mai** au soir, à **19h30**, à l'hôtel Campanile, 34 rue du Général de Gaulle, 77200 Torcy.

Tous les détails en temps utile sur notre site internet.





Mutations INTRA 2013

Fiche de suivi en ligne



http://petitien.fr/SNALC_INTRA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OPERATIONS DU MOUVEMENT	Dates
OUVERTURE DU SERVEUR POUR LES DEMANDES INTRA ET LES PRÉFÉRENCES ZR Permanence téléphonique	du vendredi 15 mars (12h) au jeudi 28 mars (12h)
<i>Information aux stagiaires</i>	<i>mercredi 20 mars</i>
Envoi des confirmations intra	du jeudi 28 et vendredi 29 mars
Date limite de dépôt des dossiers médicaux	jeudi 28 mars
Retour des confirmations de demande de mutation au rectorat	vendredi 5 avril, sauf cas particulier (congé, éloignement, etc.) : prévenir la DPE par courriel à ce.dpe@ac-creteil.fr
Premier affichage des barèmes et contestation des barèmes	du lundi 22 avril (12h) au vendredi 26 avril (12h)
GT Priorités "Handicap"	jeudi 25 avril
Envoi des confirmations des préférences ZR	lundi 13 mai
Retour des confirmations des préférences ZR (si modifications par rapport à la saisie)	mardi 21 mai
Groupe de travail barèmes	du mercredi 22 au lundi 27 mai
Second affichage des barèmes et contestation des barèmes	lundi 27 mai (12h) au mercredi 29 (10h)
Groupe de travail mouvement SPEA (postes spécifiques)	mardi 28 mai
CAPA/FPMA d'AFFECTATIONS	du mardi 11 au vendredi 14 juin
Affichage des résultats Demandes révision d'affectation	mercredi 12 au vendredi 14 juin
Commission révision d'affectation	vendredi 21 juin
Affectation des TZR 2013 (phase d'ajustement)	du mardi 9 au vendredi 12 juillet

snalc.creteil.mutation@gmail.com

Un seul courriel cette année pour préparer votre mutation dans les meilleures conditions. Posez vos questions, faites vérifier vos vœux et vos barèmes...

Nos 8 commissaires paritaires sont là pour vous conseiller. **Contactez-les avant la fermeture du serveur**, plutôt qu'après !

Utilisez la **rubrique Mutations** de notre site :

<http://snalc.creteil.free.fr>

Vous y trouverez les cartes de l'académie, des liens bien utiles, ainsi que les **barres départementales 2012** qui vous donneront une première idée de ce qui vous est accessible.

Pour une information plus complète et un suivi plus personnalisé, remplissez notre **fiche de suivi** en ligne en scannant le **QR-code** en haut à droite avec votre mobile, ou via notre **site internet**.

Vous recevrez par courriel les **barres par commune 2012**, avec pour chacune le nombre d'entrants. Une information cruciale pour des idées claires !

Les informations concernant les mouvements précis dans chaque établissement de l'académie sont, en revanche, réservées à nos adhérents.

Enfin, le calendrier ci-contre vous donne les dates essentielles des opérations du mouvement INTRA. Attention ! Si vous êtes TZR, ou stagiaire, **la saisie des préférences a lieu en même temps que la saisie des vœux sur poste fixe**. Mais le renvoi des confirmations n'est pas simultané.

Chaque année, des collègues oublient de saisir leur préférences, et le Rectorat refuse impitoyablement de prendre en compte les préférences formulées hors-délai. Soyez vigilant !

Franck MOULS, Commissaire Paritaire

DANGÉROSITÉ

« Une idée qui n'est pas dangereuse ne mérite pas d'être appelée une idée ». Oscar Wilde.

Les idées du **SNALC** sont-elles dangereuses ? En tout cas... ce sont des idées !

Gérard TAFFIN, ancien président académique